



Procès Verbal du Conseil d'Etablissement du lundi 1^{er} octobre 2007

Membres présents :

Le Conseil d'Etablissement a été convoqué par lettre en date du mardi 18 septembre 2007.

Présents : 15/19

Votants : 13

Membres excusés : Madame DUBOC Sandra, Consule de France

Le quorum fixé à 10 est atteint.

(Cf. annexe n°1 : liste d'émargement)

Ordre du jour :

- 1/ Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 29/05/2007 : *vote*
- 2/ Rentrée 2007 : *information*
- 3/ Modification du tableau d'emploi des recrutés locaux – ajustements rentrée 2007 : *vote*
- 4/ Projet d'Etablissement : *information*
- 5/ Calendrier des élections : *information*
- 6/ Calendrier scolaire 2007-2008 : *vote*
- 7/ Décision budgétaire Modificative n° 2 : *information*
- 8/ Budget 2008 : *vote*
- 9/ Carte des emplois, préparation de l'année scolaire 2008 – 2009 : *vote*
- 10/ Questions diverses

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Chantal SIMORRE

Yvan SCHMITT

Monsieur Yvan SCHMITT, Président du Conseil d'Etablissement, ouvre la séance à 18h05.

Après une présentation rapide de la composition du Conseil d'Etablissement et des différents membres, le Conseil d'Etablissement procède à l'examen des points à l'ordre du jour (les points 5 et 6 ont été permutés avec l'accord des membres du Conseil) :

1/ Procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 29/05/2007

En l'absence d'observation, le procès verbal est soumis au vote des membres du Conseil d'Etablissement :

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

Le Procès Verbal du Conseil d'Etablissement du 29/05/2007 est adopté à l'unanimité.

2/ Rentrée 2007, information

L'effectif à la date du Conseil d'Etablissement est de 793 élèves.

La structure pédagogique est la suivante :

- 14 classes au primaire : 345 élèves

- 21 classes au secondaire : 448 élèves.

Tous les recrutements de personnels nécessaires ont été effectués et tous les enseignants ont pris leur poste à la rentrée.

La rentrée du secondaire a été marquée par l'ouverture d'une troisième classe de 2^{nde}, ce qui place les élèves dans des conditions de travail et de réussite très favorables.

Le déséquilibre entre les 3 classes de 2^{nde} (2 classes à 26 et 1 à 23) évoqué dans la question d'un parent s'explique par les options prévues dans les différentes classes (les alignements de langue ne sont plus modifiable après la rentrée).

La rentrée du primaire a été marquée par la construction d'une nouvelle salle de classe dans la cour des maternelles, construite cet été et qui a pu être prête et aménagée à temps pour la rentrée. L'ouverture d'une 14^{ème} classe a été ainsi réalisée.

En réponse à la question d'un parent, il est précisé qu'il reste encore sur certains niveaux de classe au primaire, des élèves en liste d'attente. Les effectifs théoriques maximum étant atteints, il ne devrait plus y avoir d'intégration supplémentaire.

3/ Modification du tableau d'emploi des recrutés locaux, ajustement rentrée 2007

Monsieur le Proviseur explique aux membres du Conseil d'Etablissement les ajustements nécessaires à la rentrée 2007 concernant l'enseignement de l'EPS et de l'Espagnol.

Monsieur le Proviseur propose la modification de quotité du poste de Mme SAINTESS Natalia, enseignante d'Espagnol (poste n° ENS/067) de 13/18^{ème} à 18/18^{ème}, et la modification de quotité du poste de M. COLLIN Matthieu, enseignant d'EPS (poste n° ENS/069) de 15/20^{ème} à 17/20^{ème}, à compter du 11 septembre 2007.

La proposition est soumise à l'avis des membres du Conseil d'Etablissement

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	12	0	1

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable.

La représentante des élèves pose la question de l'ouverture du CDI.

Le Proviseur précise qu'il a bien compris le souhait des élèves d'un accès plus important.

Le CDI est un lieu de travail et de recherche documentaire, les élèves y auront un accès libre sur la plupart des créneaux horaires, (les horaires d'ouverture sont calculés sur un temps de travail cumulé des documentalistes à hauteur de 39h/semaine, qui doit également prévoir un temps de travail commun pour la coordination et l'élaboration de projets).

L'ouverture du CDI est plus importante cette année (moins de cours ont été placés au CDI), la situation devrait donc être meilleure.

En revanche, il n'a pas été possible de libérer une salle de permanence au lycée. La salle 211 est utilisée pour des cours, l'évolution des effectifs et donc du nombre de cours commencent à poser certains problèmes. Sur certains créneaux horaires, il n'y a plus aucune disponibilité de salle dans l'établissement.

4/Projet d'Etablissement, information

Normalement la durée de vie d'un projet d'établissement est de 4 ans. Cette année aurait donc du voir un nouveau projet. L'élaboration d'un Projet d'Etablissement est un travail fondamental qui nécessite beaucoup de temps. La prise de fonction récente du Chef d'Etablissement (et donc l'absence de recul dans la connaissance du lycée) mais également la perspective de choix importants quant à l'évolution de l'établissement entraînent le Proviseur à souhaiter une période de transition et à prolonger l'application du Projet d'Etablissement actuel.

Le projet ne pourra pas être le même entre une évolution à 1100 ou à 1400 élèves. L'objectif est de mettre en chantier en janvier 2008, l'élaboration d'un nouveau Projet d'Etablissement qui pourra intégrer l'évolution du lycée. Le partenariat avec les écoles primaires mauritaniennes est un élément qui pourrait influencer les orientations du Projet d'Etablissement.

5/ Calendrier scolaire 2007-2008 : vote

Deux points sont discutés :

La date prévue dans le calendrier scolaire 2007-2008 pour la fin du Ramadan est le 8 octobre, or la fête de fin du Ramadan sera plus vraisemblablement célébrée le 12 ou 13 octobre.

Il est donc proposé de placer ce jour le vendredi 12 octobre.

A la question sur la nécessité de fixer à l'avance une date, le Proviseur répond qu'à partir du moment où un jour chômé est accordé, il est préférable en terme d'organisation (impératif de communication envers 800 élèves ...) de fixer cette date plutôt que de l'annoncer au dernier moment. Le calendrier cette année permet cette modalité sans grand risque.

La proposition est soumise à l'avis des membres du Conseil d'Etablissement

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à l'unanimité.

La date prévue pour la fête de Tabaski (jour chômé) est le jeudi 20 décembre. Le calendrier scolaire prévoit également une reprise des cours le vendredi 21 pour un départ en vacances ce même vendredi après les cours. Afin d'éviter la désorganisation et l'absentéisme prévisibles, il est proposé d'accorder un jour de vacances supplémentaire et d'avancer le début des vacances.

L'obligation imposée par le texte de prévoir au minimum 170 journée de classe est respectée.

La proposition consiste à proposer l'arrêt des cours et le début des vacances au mercredi 19 décembre après les cours.

La proposition est soumise à l'avis des membres du Conseil d'Etablissement

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à l'unanimité.

6/ Calendrier des élections, information

Le 12 octobre étant férié, les élections seront organisées aux dates suivantes :

- représentants des élèves :

 Délégués des classes : 15 au 19 octobre

 Conseil d'Etablissement : mardi 23 octobre

 CVL : mardi 23 octobre

- représentants des parents d'élèves :

 Conseil d'Ecole : lundi 15 octobre

 Conseil d'Etablissement : lundi 15 octobre

Réunion de préparation le 05 octobre à 17h00

- représentants des personnels :

 Conseil d'Etablissement : mercredi 17 octobre.

7/ Décision Budgétaire Modificative n° 2, information

Il s'agit de prendre en compte une subvention accordée par l'AEFE concernant l'étude de faisabilité d'extension du lycée et d'intégrer le don de la Fondation Bouamatou à l'occasion de la construction de la nouvelle salle de classe.

Un parent pose la question de la gratuité de la scolarité des élèves français de terminale.

Le Proviseur précise que les élèves français scolarisés en classe de terminale pourront éventuellement bénéficier d'une prise en charge des frais de scolarité. Ce nouveau dispositif fera l'objet très prochainement d'un courrier du Chef d'Etablissement qui présentera les conditions et les modalités de prise en charge.

Dans l'immédiat, il ne modifie ni la question du paiement (les familles doivent s'acquitter des frais de scolarité) ni le processus des bourses (les deux dispositifs fonctionneront en parallèle cette année).

Pour avis, la Décision Budgétaire Modificative n°2 est soumise au vote du Conseil d'Etablissement.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à l'unanimité.

8/ Budget 2008, vote

Monsieur Boudon présente le budget prévisionnel 2008 en détaillant les recettes et les dépenses, le service général et les services spéciaux ainsi que la répartition des dépenses. Cf. annexe.

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour 2008 est mis, pour avis, au vote du Conseil.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Le Lycée a beaucoup et rapidement évolué en terme d'effectifs élèves et personnels, (augmentation du volume des personnels, des locaux, de la masse financière ...).

La gestion financière d'un établissement de cette taille nécessite le travail d'une troisième personne au service de la comptabilité (contrat local en prévision pour l'exercice 2008).

9/ Carte des emplois, préparation de l'année scolaire 2008-2009

La préparation de l'année scolaire 2008-2009 s'effectue à partir des effectifs de cette année et de la structure pédagogique envisagée.

La modification principale sera en fonction de la scolarité des actuels élèves de 2^{nde}, le fonctionnement de 4 classes de 1^{ère} : une 1^{ère} ES, une 1^{ère} L, deux 1^{ères} S.

L'implication en terme de besoins en heures supplémentaires d'enseignement s'élève à 59,5 HSA.

Ce volume est élevé mais il est comparable au volume d'HSA déjà déployé cette année, il peut être absorbé par les enseignants en poste.

La répartition des heures selon les disciplines ne permet pas en effet, de dégager de besoins suffisants pour une seule discipline nécessitant une création de poste.

Ce dispositif ne remettra aucun projet en question : PPRE, choix des options et spécialités au lycée, langues anciennes ...

Plusieurs questions relatives au fonctionnement pédagogique sont posées :

- Est-il prévu un recrutement supplémentaire au CDI ?

Aucun nouveau recrutement n'est prévu, l'accès au CDI semble plus satisfaisant à cette rentrée 2007, et budgétairement cette année doit être considérée comme une année de transition (et de prudence). L'évolution de l'établissement et la taille de la structure imposeront peut-être de nouveaux recrutements dans ce domaine.

- Est-il prévu un poste de Conseiller d'Orientation ?

Ce type de création n'est pas envisageable même si la préoccupation des familles et des élèves est tout à fait légitime. Le Lycée bénéficiera dans le cadre des APP (Actions Pédagogiques Pilotes) de la présence d'une chargée de mission d'orientation de l'AEFE.

Madame STRUILLOU effectuera, début janvier, une mission en direction des élèves, des parents et des enseignants (professeurs principaux).

- N'y aura-t-il pas pour la rentrée 2008 un problème de salles ?

L'établissement atteint certes ses limites en terme d'occupation de salles. En théorie, l'occupation des salles spécialisées, permet encore l'ajout de quelques heures.

Cette question devra être bien anticipée au moment de la préparation de la rentrée, en cas de difficulté, des solutions de réaménagement horaires devront être envisagées.

- Serait-il possible de commencer plus tôt ?

La question des rythmes scolaires semble préoccupante dans l'établissement de façon régulière. Elle sera rediscutée au cours de l'année si un nombre important de parents souhaite un nouveau débat.

Question des enseignants :

- Est-il prévu de créer un poste en Histoire Géographie ?

Aucune demande de modification ou de création de poste d'enseignant n'a été demandée à l'Agence pour cette année.

Le Proviseur évoque par contre la structure de l'équipe de direction au regard de la continuité des missions.

L'équipe est composée de 3 expatriés (Proviseur, Gestionnaire, Directrice de l'Ecole Primaire) et d'une personne en contrat local (Proviseur Adjoint).

L'établissement a changé de taille (793 élèves, 87 personnels au 1^{er} janvier 2008), la gestion et le fonctionnement de l'établissement nécessitent un engagement très fort de l'équipe.

L'établissement est engagé dans une perspective d'évolution importante avec des dossiers qui vont nécessiter une implication personnelle du Chef d'Etablissement importante : partenariat avec les écoles primaires mauritaniennes, création d'une fondation, agrandissement du lycée avec de nouvelles constructions ...

A la veille de ces chantiers importants, le Proviseur souhaite avoir les garanties du fonctionnement dans la stabilité de l'équipe de direction.

Monsieur Adam de Villiers n'est pas en mesure de s'engager à exercer ses fonctions pour l'année 2008-2009.

Or il est souhaitable que l'établissement fonctionne selon une structure de direction stabilisée. Afin d'éviter toute incertitude, d'anticiper un déséquilibre possible de l'équipe de direction, et en dehors de toute considération liée à la manière d'exercer de M. Adam de Villiers, le Proviseur souhaite, pour exercer les fonctions d'adjoint, la création d'un poste d'expatrié de Proviseur Adjoint ou de CPE (faisant fonction).

Cette création garantirait la pérennité structurelle de l'action de la Direction.

A défaut de création de poste d'expatrié, l'établissement pourrait recourir à un support de résident.

La proposition de création d'un poste contrat local en gestion est soumise pour avis aux membres du Conseil d'Etablissement.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	12	0	1

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à la majorité de ses membres.

La proposition de création d'un poste d'expatrié CPE ou Proviseur Adjoint est soumise pour avis aux membres du Conseil d'Etablissement.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	11	0	2

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à la majorité de ses membres.

10/ Questions diverses

Pas de question diverse déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur remercie les membres du Conseil d'Etablissement, la séance est close à 20h00.